



Thinking Africa

NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

VUES DES VÉRANDAS AFRICAINES : LES ONG INTERNATIONALES À LA RECONQUÊTE D'UNE AFRIQUE POSTCOLONIALE

Barbara Delhez

Barbara Delhez est membre du réseau Thinking Africa. A la suite de son master Action Humanitaire internationale et gouvernance des ONG, elle a rejoint une organisation internationale reconnue comme acteur majeur de la diplomatie privée et de la médiation et a participé au processus de paix d'un des plus anciens conflits irrésolus d'Afrique. Son travail portait sur la dimension de renforcement des capacités de leadership et de médiation des acteurs impliqués dans le processus de résolution du conflit. Elle apporte aujourd'hui son appui aux mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest dans la création d'une dynamique des mouvements citoyens africains.

RÉSUMÉ

Les pratiques des professionnels de l'humanitaire présents sur le sol africain demeurent encore trop souvent modelées par un héritage de l'époque coloniale, que cela soit dans la relation de donateur qui transpose ses priorités et son agenda propre aux pays africains; ou bien dans la mise en œuvre des projets chapeautés par des expatriés, humanitaires de carrière. Il appartient aux gouvernements locaux et à la société civile de mettre en place des dispositifs et des législations qui permettent d'enrayer les pratiques discriminatoires ou d'ingérences, notamment en termes de gestion des ressources humaines. La circulaire adoptée par le gouvernement du Président Kenyatta pour réglementer le travail du personnel international offre les bases d'une réflexion intéressante.

PROBLÉMATIQUE

Certaines ONG occidentales ne perpétuent-elles pas dans leurs pratiques des rapports de domination et ne participent-elles pas de cette hégémonie occidentale au nom de valeurs humanistes définies comme universelles? Le monde humanitaire n'est-il pas en quelque sorte un adjuvant de la politique des Etats occidentaux et donc de la domination occidentale? Les ONG s'inscrivent-elles comme le prolongement ou le nouvel instrument de néocolonialisme? Dans quelle mesure la construction d'un « homo humanitarus » qualifié d'« expatrié » participe-t-elle ou non à la perpétuation des rapports de pouvoir entre personnel local et occidental? Comment se départir de cet héritage colonial qui continue à modeler les actions et représentations, nuit au développement et perpétue des rapports qui en référence au « soft power » pourraient être qualifiés de « soft coloniaux »

CONTEXTE

Les ONG déployées sur le continent ont vocation à inscrire leur présence sur la durée. Les humanitaires, qui autrefois intervenaient dans le but de répondre à des situations de crises et d'urgences, ont revu leur mode de fonctionnement. Faire carrière dans le secteur devient un parcours professionnel convoité, d'autant que le nombre d'ONG ne cesse d'augmenter. Au cours des dernières décennies, Nairobi ou encore Dakar sont devenues de vraies hub d'ONG internationales, avec leur quartier résidentiel d'expatriés. Ces expatriés apparaissent parfois aux yeux des locaux comme les agents d'une globalisation qui agissent pour le compte d'intérêts propres.

IDÉES MAJEURES

– Les pratiques de certaines ONG (de développement) présentes sur le sol africain demeurent encore trop souvent modelées par un héritage de l'époque coloniale.

- Elles peuvent représenter des instruments de softcolonialisme et la perception des populations locales de leur travail est parfois très mitigée;
- Certaines de leur pratiques notamment en termes de politique des ressources humaines sont discriminatoires envers les personnels locaux;
- Les Etats Africains doivent mettre en place une législation stricte à l'image du Kenya pour réguler les inégalités engendrées par les ONG.

MOTS CLEFS

ONG – Gouvernement Humanitaire – Postcolonialisme – conditions de travail – personnel expatrié – Ingérence - Kenya.

INTRODUCTION

Les ONG déployées sur le continent africain ont vocation à inscrire leur présence sur la durée. Les humanitaires, qui autrefois intervenaient dans le but de répondre à des situations de crise et d'urgence, ont revu leur mode de fonctionnement, avec pour conséquence que la perspective de carrière dans ce secteur devient un parcours professionnel convoité. Cette évolution pose différents problèmes. D'abord, quel rôle et quelles limites attribuer aux ONG qui s'ingèrent durablement dans les paysages socio-politiques des pays africains, en y apportant leurs agendas respectifs? Le « nouvel ordre humanitaire », gouverné par les ONG occidentales dans les pays africains, ne vient-il pas contrarier et ébranler la souveraineté nationale des pays? Ensuite, quelles réponses les gouvernements locaux doivent-ils apporter au cercle vicieux de l'assistanat et de l'imagerie du « sauveur blanc », ce professionnel international de l'humanitaire animé par des pulsions carriéristes?

Au cours des dernières décennies, les études postcoloniales sont devenues un champ de recherche pluridisciplinaire reconnu dans les institutions universitaires de nombreux pays.

Si les chercheurs en études postcoloniales se situent au croisement de plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, très peu d'études sont cependant consacrées aux relations complexes qui se nouent autour de l'action des ONG. L'hypothèse que je veux soutenir ici est que la décolonisation des pratiques, comme celle des savoirs et des représentations, est inachevée.

Homi K Bhabha, un auteur qui a fortement influencé les études postcoloniales, explique dans *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, que la décolonisation n'est pas la rupture qui permettrait de comprendre ce que sont les études postcoloniales. Selon lui, la critique postcoloniale succède ou remplace la théorie de la lutte des classes c'est-à-dire la théorie

marxiste. Neil Lazarus dans *Penser le postcolonial - Une introduction critique* précise que le champ des études postcoloniales est d'abord apparu en littérature puis, s'est élargi à toutes les productions culturelles et enfin à l'histoire et à l'anthropologie.

Alors que Lazarus pense que l'eurocentrisme est une idéologie, pour Saïd dans, *L'Orientalisme - L'Orient créé par l'Occident* et pour d'autres chercheurs des études postcoloniales, il est un mode hégémonique de conceptualisation et même la condition de la possibilité de la pensée moderne et de la production de savoir. Certains de ces auteurs vont même jusqu'à remettre en question et dénoncer tous les impensés formant une mythologie autour de la modernité occidentale, appuyée sur la seule rationalité comme n'étant par définition qu'instruments de l'impérialisme totalitaire. Le postcolonialisme apparaît alors d'abord comme une critique de l'eurocentrisme.

Les ONG actives couvrant tout le sol africain, présentent des usages qu'il semble intéressant de questionner au regard de cet eurocentrisme. En effet, certaines ONG occidentales ne perpétuent-elles pas dans leurs pratiques des rapports de domination? Ne participent-elles pas de cette hégémonie occidentale au nom de valeurs humanistes définies comme universelles? Le monde humanitaire n'est-il pas en quelque sorte un adjuvant de la politique des Etats occidentaux et donc de la domination occidentale? Les ONG s'inscrivent-elles comme le prolongement ou le nouvel instrument du néocolonialisme? Dans quelle mesure la construction d'un «homo humanitarus» qualifié d'«expatrié» participe-t-elle ou non à la perpétuation des rapports de pouvoir entre personnel local et occidental? Comment se départir de cet héritage colonial qui continue à modeler les actions et représentations, nuit au développement et perpétue des rapports qui en référence au «soft power» pourraient être qualifiés de «soft coloniaux»?

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ONG DANS LA GOUVERNANCE MONDIALE

Au lendemain des indépendances des Etats Africains, recouvrant théoriquement leur souveraineté, vers les années 1960-1970, la mondialisation s'est découvert une nouvelle vocation et dimension, dont les ONG sont l'une des facettes. Au nom de la défense des droits de l'Homme, des organisations non gouvernementales anticolonialistes et tiers mondialistes se sont érigées pour venir en aide à des populations inconscientes des droits que leur statut d'appartenance à une même humanité leur conférerait. Ses jeunes ayants

droits goûtant à l'Humanité nouvelle conquise et arrachée après d'intenses luttes, l'injonction de morale des puissances occidentales devait en quelque sorte guider ces «victimes, (ces) humains diminués, altérés et finalement imparfaits»¹ et leur ouvrir la voie vers cette accession aux valeurs décrétées universelles par l'Occident. Sur de très nobles intentions humanistes se sont développées les premières ONG à l'internationale, en agissant de manière neutre, indépendante et universelle pour soigner les victimes de guerres et conflits. Il s'agit notamment du début de l'heure de l'association militante des French Doctors, aujourd'hui multinationale de l'action humanitaire professionnelle: Médecins Sans Frontières (MSF).

Puis, dans le tournant des années 1980-90, le rôle des ONG prenant une ampleur telle dans la société, se rapprochant du fonctionnement des entreprises avec différents départements fundraising, communication, ne s'est plus contenté de cette neutralité. On le voit notamment avec MSF qui dans sa charte de 1971 prévoyait que les médecins «s'interdisent toute immixtion dans les affaires intérieures des Etats dans lesquels ils sont appelés à servir» et «s'abstiennent d'exprimer publiquement une opinion».² Ces mentions furent supprimées 20 ans plus tard et le nouveau rôle de plaidoyer, de conscientisation de l'opinion publique par des actions très médiatisées et de «responsabilité dans la gestion de la planète et des hommes qui y vivent»³ est légitimement devenu celui des ONG dans la conscience collective.

Depuis le début du XXIème siècle est apparue une troisième génération d'ONG caractérisées non plus seulement par leur extrême professionnalisation, mais surtout par leur puissance de régulation et de gouvernance à l'échelle mondiale de pans entiers de secteurs traditionnellement dévolus à la souveraineté de l'Etat. Plus nombreuses, elles se font davantage concurrence entre elles pour mener leurs actions et deviennent des prestataires de services externes qui remportent des marchés publics notamment. Elles constituent des acteurs majeurs de la mondialisation, des relations internationales et dans les pays du Sud, particulièrement en Afrique, elles exercent une forte influence.

1. M. Agier, «*Humanity as an Identity and its Political Effects. A note on Camps and Humanitarian Governance*», Humanity, University of Pennsylvania Press, 2010, N°1.

2. Daniel Hourquebie, *Médecins sans frontières : la saga des French doctors*, article publié le 20 décembre 2001, sur le site : <http://www.ladepeche.fr/article/2001/12/20/213719-medecins-sans-frontieres-la-saga-des-french-doctors.html>

3. Françoise BOURDARIAS, Bernanl HOURS, Annie LE PALEC Journal des anthropologues, *Les ONG médiations politiques et globalisation*, 94-95 à 2003

Dans une conférence en date du 14 février 2012 à l'université d'Evry, l'anthropologue français Michel Agier évoque «la relation humanitaire, tout à la fois postcoloniale et mondialisée». Dans «*La main gauche de l'Empire. Ordre et désordres de l'humanitaire*» il décrit la relation humanitaire en empruntant la métaphore créée par Pierre Bourdieu qui décrivait, sous l'appellation de «main gauche», les travailleurs sociaux de la nation amenés à réparer sans cesse, de façon désespérée, les dommages sociaux et culturels d'une «main droite de l'Etat», animée par des gestionnaires marqués par l'orthodoxie économique et les impératifs de la gestion publique⁴. Les humanitaires occidentaux seraient ainsi dans une position comparable, allant panser les plaies résultant en partie de la domination occidentale.

Les ONG d'aujourd'hui, en se professionnalisant se sont adaptées et servent la mondialisation économique. Or, «*Toute réflexion post-coloniale est un tour du monde. Le post-colonial est en effet le corrélat de la mondialisation. Il en est la condition de possibilité.*»⁵ Les ONG ne portent plus les discours anticapitalistes et tiers mondialistes des Trente Glorieuses centrés sur le développement, mais cette troisième vague tente d'adapter les structures de l'économie de marché au besoin du développement. Monsieur Agier va même plus loin et analyse l'action des ONG comme un ensemble qui serait un «*gouvernement humanitaire (...), un dispositif performant et mondialisé, composé d'experts et d'expatriés qui se donnent pour tâche d'assurer la gestion du chaos, le contrôle et le confinement des effets catastrophiques de la partition du monde entre les zones de prospérité et les surnuméraires*». ⁶ Ainsi, malgré la diversité des ONG et la polysémie des causes qu'elles défendent, toute action humanitaire demeure ingérence de par sa nature même et constitue l'un des piliers de sa plausibilité, comme le souligne l'anthropologue Bernard Hours.⁷ Les différentes vagues d'évolution des ONG n'ont fait qu'en renforcer le degré, au regard de la densification du maillage de leur réseau et de leur répartition.

Il paraît alors légitime de se demander si les ONG travaillent uniquement au service des populations du

4. Pierre Bourdieu (dir) «*La démission de l'Etat*», La misère du monde, Paris, Editions du Seuil, 1993, p219-228.

5. Seloua Luste Boulbina, propos tenus lors d'un entretien avec Tanella Boni sur son livre *L'Afrique et ses fantômes : Ecrire l'après* (<https://philosophiemmanuel.wordpress.com/ailleurs-quen-europe/philosophes/seloua-luste-boulbina-lafrique-et-ses-fantomes-ecrire-lapres/>)

6. Conférence de Michel Agier du 14/02/2012 à l'Université d'Evry

7. Bernard Hours, *Refonder l'action humanitaire : Pourquoi, comment ?* Publication IRIS, novembre 2016

Sud ou si finalement, elles ne contribuent pas dans une certaine mesure et plus ou moins consciemment à défendre des intérêts occidentaux ?

LES ONG, INSTRUMENTS DE SOFTCOLONIALISME ?

Il paraît donc pertinent d'identifier certains critères qui permettraient d'apprécier l'action d'une ONG et plus globalement celle des professionnels qui se répertorient sous le sigle d'humanitaire. Cette action est-elle réellement au service des populations locales ou d'intérêts étrangers ? Parmi ces critères, on peut mentionner : (1) la mobilisation de l'opinion publique locale et la participation des populations locales à l'élaboration et au sein des projets humanitaires de même que (2) le traitement différencié entre employés locaux africains et personnel occidental.

Force est de constater que les projets humanitaires qui sont mis en place sur le territoire africain sont trop souvent pensés, financés et conçus depuis et par des experts habitants à des milliers de kilomètres de ce qu'ils qualifient le «terrain». Les populations locales sont prises en compte par les experts qui viennent mener des missions de terrain afin de rédiger leur projet pour remporter les appels d'offres, il n'en demeure pas moins que les locaux seront «symboliquement omniprésents mais intellectuellement et politiquement absents». Ce phénomène de «relégation intellectuelle»⁸ emprunte clairement la posture de relation teintée de postcolonialisme.

On relèvera également les inégalités criantes entre le traitement des expatriés et des employés du continent. On remarquera tout d'abord une faible proportion de dirigeants africains à la tête des antennes locales des ONG. Plus le niveau de compétences requis est élevé et plus la chance d'y retrouver un ressortissant du pays de la mission sera faible. Or, il ne s'agit pas seulement d'un effet de rareté. Des candidats compétents locaux existent et peuvent occuper ces postes.

En Afrique, mais également en Europe ou ailleurs en Occident, le monde du non-profit est l'eldorado qui fait rêver jusqu'aux banquiers suisses. Considérons par exemple les deux cas suivants, dont nous ne mentionnerons pas les noms par soucis d'anonymat.

Le premier est celui d'une ONG française avec une présence en Afrique, dans ce cas précis à Dakar. L'ONG, qui se définit comme des professionnels du développement solidaire s'associe avec une association sénégalaise. Afin de remporter l'appel d'offre du bailleur européen, l'ONG décide qu'une experte française vienne réaliser une mission de terrain pour

8. Idem 6

coordonner la réponse globale à l'appel d'offre. Bien entendu les personnels de l'association locale doivent pour être crédibles, faire appel à l'expertise d'une ONG internationale. Ce faisant cette réponse inclut dans sa partie budgétaire un salaire de 4397 €/mois pour l'expatriée incluant charges sociales, qui aura un poste d'assistante technique à un tiers de temps, à cela s'ajoute une prime d'expatriation de 1680€ et des vols internationaux. Plus de 6000 € par mois pour 1 jour et demi de travail par semaine pour un poste d'assistante, cela paraît très convenable pour le niveau de qualification du poste et la quantité de travail, surtout dans un pays comme le Sénégal. Bien évidemment l'expatriée n'aura pas le même niveau de vie que le Sénégalais lambda. Mais à titre de comparaison l'employé local coordinateur général du projet (poste aux plus hautes responsabilités et niveau d'implication) à temps plein ne se verra remettre qu'un salaire de 950 €/mois et sans charge sociale, ni prime d'expatriation, ni vol international. Pourtant, cet employé dispose d'un Master obtenu avec mention dans une université française. On constate donc que ce n'est pas la qualification qui est discriminante, mais bel et bien la nationalité du travailleur au sein d'un même projet, financé par un même bailleur.

Poursuivons avec l'étude d'une seconde offre d'emploi pour un poste d'une ONG dont le siège est en France, mais la « mission de terrain » au Cameroun. Le profil recherché est clairement énoncé puisque les conditions stipulent que l'expatrié recevra en plus de son salaire (des plus convenables au vue de la qualification et de l'expérience requises, ainsi que du marché de l'emploi en Europe) un per diem mensuel représentant 1/3 de son salaire de base, une prise en charge des vols dont ceux pendant ses congés, un hébergement, des congés supplémentaires et une assurance maladie. Pourtant, ce poste n'est pas hautement qualifié et les différentes universités et écoles camerounaises forment chaque année des candidats idéaux possédant en plus une connaissance affinée du terrain. Pourquoi alors cantonner le processus de recrutement aux seuls expatriés ? Bien sûr, il n'est pas mentionné que les Camerounais ne peuvent candidater, mais les entretiens ayant lieu au siège, la mondialisation sous sa branche de mobilité géographique n'offre pas les mêmes possibilités de traverser des frontières. Concrètement il sera très difficile pour un Camerounais de se déplacer pour un seul entretien, par ailleurs, les conditions de l'expatrié sont réservées à l'expatrié en question.

Les logiques qui sous-tendent un traitement différencié selon la nationalité du salarié sont de divers ordres. Les ONG mettent en application les grilles salariales et les avantages sociaux au regard de la

législation en vigueur du pays dans lequel elles s'installent. Ce faisant elles exploitent la faiblesse du droit du travail dans le pays de l'employé local et profitent de la division du travail international pour réduire leurs coûts, comme le font les multinationales qui délocalisent leur production. Bien sûr, il ne s'agira pas de rémunérer des actionnaires, mais de maximiser les subventions des bailleurs et des donateurs dans une perspective de productivité, de résultats et de gestion efficiente des ressources. Par ailleurs, la persistance d'un biais implicite en faveur de la croyance en une plus grande valeur du travail de l'expatrié et d'une présumée meilleure compréhension, connaissance mutuelle et proximité liées au partage d'une même culture que le bailleur, procurera toujours un avantage comparatif aux candidats à l'expatriation. Mais ces logiques sont-elles légales, justes et mêmes légitimes ?

Certes, on aura tôt fait de rétorquer que les niveaux de vie sont différents. Mais si l'expatrié, qui a donc au sens propre quitté sa patrie, embrasse un nouveau style de vie, moins élevé, quelles raisons restent-ils à maintenir un standard au-dessus de tous ses collègues ? A fortiori les grandes ONG proposent désormais des rubriques pour apprendre « comment faire carrière dans l'humanitaire ». C'est ainsi ce que nous propose l'ONG internationale Première Urgence dans une sous-rubrique de son site web.⁹ On peut également relever l'aspect paradoxal entre l'urgence, qui s'inscrit dans un temps relativement court et la carrière qui, a contrario, a vocation à s'étaler sur un temps bien plus long. Mais le statut social et les traitements privilégiés dont jouit cette classe d'*homo humanitarius* dans leurs bureaux climatisés des ONG du sol africain demeurent très attractifs. Face à des professionnels humanitaires de carrières, qui ont donc vocation à travailler, s'installer et vivre durablement dans leur pays d'adoption, aucune raison humaine ne mérite de justifier une ségrégation basée sur la nationalité (entendons pour un même poste et des profils internationaux et locaux comparables).

Hier la colonisation et ses missionnaires, aujourd'hui le capitalisme effréné dont les ONG sont en quelque sorte l'auxiliaire, représentent les différents visages d'un même impérialisme économique qui induit une division du travail inégalitaire au niveau mondial, que certaines ONG n'hésitent pas à exploiter.

In fine, n'est-ce pas le modèle dans sa globalité qui engendre la perpétuation de ces rapports de pouvoirs ?

La question du partenariat avec des organisations internationales comme le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ou encore

9. <https://www.premiere-urgence.org/recrutement/faire-carriere/>

ECHO (Humanitarian Aid and Civil Protection department of the European Commission) semble supposer l'agrément des dirigeants occidentaux des ONG. Il est difficile de penser que l'Union Européenne puisse faire totalement abstraction de ses propres intérêts dans l'application des programmes financés, de même que la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises. Ces politiques d'aide sont-elles réellement efficaces, et en se rangeant sous l'égide de valeurs morales supranationales ne vont-elles pas en fait dans le sens d'une souveraineté supra coloniale soucieuse des intérêts et des représentations occidentales?

LE KENYA PIONNIER EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES TRAITEMENTS DIFFÉRENTIELS ENTRE PERSONNEL INTERNATIONAL ET LOCAL

Les ONG qui ont un devoir d'exemplarité conféré par leur raison même d'existence n'échappent pas aux logiques mercantiles dans un contexte de marché du travail globalisé. Elles utilisent les conditions du marché du travail (niveau de salaires, absence de sécurité sociale, avantage sociaux) auquel est considéré appartenir le candidat comme justification des traitements différentiels, ce à quoi le Kenya tente de mettre un terme.

Fazul Mahamed, le directeur exécutif du NGO Board, (une institution gouvernementale chargée de réglementer le secteur des ONG au Kenya) s'est exprimé le 23 Juin 2016 lors d'une conférence de presse à Nairobi et exprimait son indignation en ces mots :

"You cannot tell me that in the whole country we [do not] have a Kenyan who can fill the space of the expatriate. We have overqualified Kenyans in this country. They need to be given first priority in the NGO sector"

Le 21 avril 2016 le gouvernement du Président Uhuru Kenyatta a adopté la circulaire N° NGOB2904/2016/ED restreignant le recrutement de personnels expatriés au sein des ONG présentes sur le sol kenyan, sous peine de sanctions. Malgré la complexité du moment politique qui a fait naître cette adoption législative, il convient d'en apprécier la portée. Fazul Mahamed, à l'origine de la circulaire, fait état du contexte qui a motivé ce texte. Il explique ainsi que de nombreux expatriés travaillent sans permis de travail ou avec des permis non valides dans le secteur du non-profit et contreviennent à la Kenyan Citizenship and Immigration Act 2012 and provisions of Section 17 of the NGOs Co-ordination Act 1990 and regulation 28 of NGOs regulations of 1992.

Par ailleurs, il précise que les expatriés perçoivent des rémunérations jusqu'à quatre fois plus importantes que les Kenyans pour un même poste à compétences et qualifications égales. Les expatriés reçoivent également des avantages qui leur sont réservés comme une moyenne de 30 jours de congés, des indemnités de logement, une assurance santé et la prise en charge des frais de scolarité de leurs enfants. Les travailleurs kenyans sont exclus de ce traitement qui demeure la prérogative des expatriés. Il mentionne également la tendance croissante des «expatriés de carrière» qui passent d'une ONG à une autre, excluant de ce fait la possibilité d'un recrutement local.

Un autre phénomène préoccupant est le nombre florissant de volontaires et stagiaires internationaux dans les projets humanitaires qui touchent des indemnités et autres avantages équivalents et parfois même supérieures aux salaires des travailleurs nationaux employés dans une ONG.

C'est à ce traitement différentiel que la circulaire entend s'attaquer en sommant les dirigeants et directeurs des ressources humaines des ONG à n'employer de personnel international que dans certains cas bien précis :

- Si aucun Kenyan ne dispose des compétences requises et n'est disponible pour le poste ;
- Et si un personnel international est nécessaire, ce dernier doit alors former sur une période donnée des Kenyans pour qu'ils puissent acquérir les compétences requises.

Par ailleurs, les expatriés sans permis de travail valide seront sanctionnés au regard des Kenyan Citizenship and Immigrations Act 2012 and the NGOs Co-ordination Act, 1990, ainsi que les ONG qui les emploient.

La circulaire demande également que les dirigeants des ONG initient un processus d'harmonisations des salaires entre les employés internationaux et locaux.

Cette initiative vient cependant être ternie par certains qui y voient un gouvernement de plus en plus intolérant à l'égard des voix indépendantes, dont les ONG et en particulier envers celles qui cherchent à exposer des faits qui remettent en cause la bonne gouvernance, les droits de l'Homme et l'état de droit kenyan. C'est ce que clame notamment Peter Aling'o, un chercheur senior de l'Institute for Security Studies à Nairobi.

Il faut également relever un climat de tensions entre le gouvernement et les ONG qui remonte aux élections de 2007 et aux violences post électorales, à la suite desquelles les ONG interpellaient la Cour Pénale Internationale (CPI). Puis, très impliquées lors

des élections de 2013, les ONG ont sommé la CPI de poursuivre le Président Kenyatta et le vice-président William Ruto pour leur implication dans les violences qui s'ensuivirent.¹⁰

Malgré cette ambivalence, la mesure semble remporter l'assentiment de la population kenyane. Le gouvernement qui a lancé une campagne de communication NGOInequality, avec notamment un rendez-vous d'échanges sur twitter (#NGOInequality) invitant les kenyans à se prononcer sur leur ressentis de ces inégalités, a plus que fédéré autour de cette circulaire. On peut ainsi lire des tweets tels que "NGOs want profits. Not reputable resumes and compliance to our devolvement" ou bien "they help themselves to build a gold place to live" ou encore "It's modern day colonialism".

Cet environnement ne semble pourtant pas perturber l'ONG Oxfam qui a annoncé vouloir déménager son siège historique d'Oxford, dans la «charity city»¹¹, la capitale de l'humanitaire: Nairobi, dès 2017. Le but d'Oxfam est de construire plus qu'une simple présence sur le terrain («build more of a presence on the ground»¹²) et d'encourager un repositionnement au service des mouvements sociaux de la société civile locale.

CONCLUSION

Le mouvement humanitaire qui a pu apparaître comme une forme alternative et pratique de solidarité internationale, un élan à la rencontre des autres sans ressources, n'échappe pas au contexte postcolonial et à plus d'un titre nécessite d'être interrogé. Dans ces représentations, dans ces modes opérationnels, dans la définition de ces projets mêmes, sans doute est-il encore modelé par les savoirs pratiques et théoriques mobilisés par les anciens pouvoirs coloniaux pour tenter de contrôler les sociétés africaines. Mais celles-ci ne sont pas dupes et les efforts pour apporter une régulation notamment en termes de gestion de ressources humaines se font de plus en plus pressants. La circu-

10. Megan Iacobini de Fazio "Is Kenya's crackdown on NGOs about fair wages, or silencing government critics": <http://www.humanosphere.org/social-business/2016/08/is-kenyas-crackdown-on-ngos-about-fair-wages-or-silencing-government-critics/>

11. Mélissa Chamam, Nairobi capitale de l'humanitaire, <http://www.slateafrique.com/87257/nairobi-capitale-de-humanitaire-msf-kenya-rdc>

12. Oxfam is moving its international headquarters to Nairobi, where it might not be welcome, <http://qz.com/737094/oxfam-is-moving-its-international-headquarters-to-nairobi-where-it-might-not-be-welcome/>

laire NGOB2904/2016/ED adoptée au Kenya en avril dernier, est en cela un exemple patent.

Il incombe aux gouvernements africains de promouvoir et d'apprécier leurs talents à travers des mesures contraignantes pour les ONG européennes et Nord-américaines, afin de remédier à ce déséquilibre criant. Les différents Ministères de l'Intérieur et leur section bureau des ONG, qui ont la charge d'étudier les projets d'installation des ONG internationales, doivent pouvoir disposer d'une totale autonomie dans leur choix d'accréditation et d'un droit de regard sur la composition des équipes.

Il appartient aux ONG internationales de renforcer leur efforts vers une valorisation et une inclusion de l'expertise locale et ce, dès la phase de conceptualisation des projets.

Enfin, il revient aux citoyens et aux sociétés africaines et occidentales d'enrayer certains préjugés raciaux qui se nichent dès que l'on qualifie un noir d'immigré et un blanc d'expatrié.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER Michel | Espaces et temps du gouvernement humanitaire, Conférence du 14 février 2012 à l'Université d'Evry

AGIER Michel | La main gauche de l'Empire: Ordre et désordres de l'humanitaire, *Multitudes*, 2003/1 no 11, p. 67-77

BOURDARIAS Françoise – HOURS Bernard – LE PALEC Annie Les ONG médiations politiques et globalisation, *Journal des anthropologues*, 94-95 à 2003, AFA

BRUNEL Sylvie | L'humanitaire, nouvel acteur des relations internationales, *Revue internationale et stratégique*, N°41, 2001

GLASER Antoine et MBIA YEBEGA Germain-Hervé | Interventionnisme français en Afrique: Retour du Gendarme colonial ou poursuite et fin de la Mission civilisatrice, Conférence-débat du 17 mai 2014 organisée par Thinking Africa, Paris

HELLER Peter | L'aide au développement, Un cadeau empoisonné? Documentaire Arte, diffusé le mardi 25 mars à 22H10, 89 min

LACOSTE Yves | Le postcolonial et ses acceptions contradictoires dans trois récents recueils d'articles, *Hérodote*, 2008/1 n° 128, p. 143-155

LAZARUS Neil | *Penser le postcolonial: Une introduction critique*, Éditions Amsterdam, 2006, 443 pages

M'BOKOLO Elikia | *Afrique: colonisation, décolonisation et postcolonialisme Géopolitique et mondialisation*, Université de tous les savoirs, volume 19, Paris, Odile Jacob, 2002, pp. 143-167

MBEMBE Achille, SARR Felwin | Les ateliers de la pensée, conférence-débat du 28 octobre 2016 à Dakar

MOYO Dambisa | *Dead Aids: Why Aid Is Not Working and How There is Another Way for Africa*, published by Penguin Books in 2009, 182 pages

Qui contrôle l'Afrique? *Courrier International* N°1212, du 23 au 29 janvier 2014

RYFMAN Philippe | Les ONG françaises de développement et humanitaires : une autre «exception française» en Europe?, article extrait de la revue *Mondes en développement* 2013/1 (n°161)

RYFMAN Philippe | *Les ONG*, Paris, La Découverte «Repères», 2009, 128 pages.

SAÏD Edward | *L'Orientalisme: l'Orient créé par l'Occident*, 560 pages, Editions du Seuil, 1980, 567 pages

TODOROV Tzvetan | *Les ennemis intimes de la démocratie*, Editions Robert Laffont, 2012, 271 pages

WAGNER Anne-Catherine | *Les classes sociales dans la mondialisation*, La Découverte, coll. «Repères Sociologie», 2007, 117 p., EAN: 9782707149220

À PROPOS DE THINKING AFRICA

Crée en janvier 2013 par une équipe de chercheurs et experts africains, Thinking Africa est un institut de recherche et d'enseignement sur la paix. Réseau de jeunes chercheurs, d'universitaires confirmés et d'experts, il offre, aux institutions, aux gouvernements, aux sociétés civiles, et aux organisations, des analyses, recommandations et formations pour vivre la paix sur le continent africain.

Nous publions des notes stratégiques sur les enjeux politiques, économiques et sociétaux en Afrique, formons des hauts fonctionnaires, officiers et décideurs africains au leadership, à la médiation et à la négociation. Nous organisons des conférences scientifiques et débats sur les enjeux névralgiques africains.

Thinking Africa
25 BP 1751 Abidjan 25
Côte d'Ivoire